



COMMUNIQUÉ

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE DU 12 JUIN 2021

RÉVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

DU 16/03/2021 AU 23/03/2021

Suite à la signature par le Président de la République du Décret Présidentiel nr 21/96 du 11 Mars 2021 portant convocation du corps électoral, en vue de **l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, le Samedi 12 Juin 2021**, les ressortissants algériens relevant de la circonscription consulaire de l'Ambassade d'Algérie en Namibie, sont informés qu'il est procédé à **la révision exceptionnelle de la liste électorale du 16 au 23 Mars 2021.**

Par conséquent, ils sont invités à se rapprocher de la commission électorale de révision de la liste électorale, au niveau de l'Ambassade d'Algérie.

Cette révision permettra aux citoyens et citoyennes immatriculés (es) non encore inscrits(es) sur ladite liste, de s'y inscrire, à savoir :

- Les citoyens algériens et algériennes ayant atteint la majorité électorale (18 ans), le jour du scrutin (12 Juin 2021) ;
- Les citoyens et citoyennes immatriculés(es) non encore inscrit(es) sur la liste électorale, âgé(e)s de 18 ans et plus, le jour du scrutin (12 Juin 2021).

Il appartient, également, à ceux inscrit(es) sur la liste électorale et qui ont changé leur lieu de résidence, de demander leur radiation de cette liste afin de procéder à leur inscription sur la liste électorale du lieu de leur nouvelle résidence.

Fait à Windhoek, le 16 Mars 2021.

